

La discipline est facile et paternelle, bien qu'elle soit ferme au besoin.

Conditions et Renseignements.

I.—Tout élève qui se présente pour être admis doit avoir un certificat de moralité satisfaisant.

II.—Pour être admis au Cours Classique, il faut savoir lire et écrire facilement et de plus connaître facilement les éléments de la grammaire française.

III.—Aucun élève n'est admis au Cours Commercial s'il ne sait lire.

IV.—Tous les élèves sont tenus de se conformer aux règlements du Séminaire.

V.—Tout élève doit porter constamment le costume du collège, qui consiste en un capot de drap bleu foncé avec nervures blanches et une ceinture verte. Cet uniforme est de rigueur dès l'entrée au Séminaire.

VI.—Les élèves indociles, d'une conduite scandaleuse ou gravement suspecte, au jugement des directeurs du Séminaire, seront renvoyés.

VII.—Aucun livre, journal, brochure ou pamphlet ne doit être introduit dans le collège avant d'avoir été soumis à l'inspection. Les mauvais livres et les mauvais journaux saisis entre les mains des élèves, seront confisqués et détruits.

VIII.—Les élèves qui ne sont pas catholiques assistent à tous les exercices de la maison, et sont obligés de se tenir avec respect à la chapelle et ailleurs.

IX.—Les effets que les parents doivent fournir à leurs enfants, outre les habits et le lit complet, sont une valise ou un coffre ou un *petit* meuble pour mettre leur linge, qui doit être en quantité suffisante pour permettre aux élèves de se tenir toujours dans un état convenable de propreté ; des draps, des couvertes, des taies d'oreillers, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du *noir* et des brosses à souliers, une brosse pour les habits. Pour le réfectoire il faut des serviettes et un couvert complet. Les élèves pourront cependant se procurer au Séminaire le couvert de table et le lit garni.

X.—To
reconnus

XI.—L

ils trouvent
de lecture
minaire, à
piété, le pa

XII.—L

parents.
la conduite

leur retour

XIII.—L

fants, autan
ment le me

tions.

XIV.—F

aller chez le

graves, au j

XV.—L'

en quantité
fants, mais
maison.

XVI.—L

se divise en

sérieux. A

tins qui leur

cès de leurs

XVII.—L

quatre quart

vembre; le

sième, du 1^{er}

our de la son

XVIII.—L

Commercial,

pas de dédu

qu'un quart

remise qu'apr